****

**LES STOUKISES 2020 - GUIDE DES PARENTS**

**COORDONNÉES**

Services des Loisirs Angus-Bourbonnière – camp de jour Les Stoukises

5350 Lafond, 1er étage

H1X 2X2

514-903-SLAB (7522)

[info@slabrosemont.org](mailto:info@slabrosemont.org)

Heures d’ouverture du bureau : Du lundi au vendredi, de 8h à 18h

**COORDONNATEURS**

Pour l’été 2020, nos deux coordonnateurs de jour seront Madame Hermione et Monsieur Ninja. Nous avons un coordonnateur pour le service de garde, soit Monsieur Pizz. Vous pourrez les rencontrer le 4 juin prochain à la rencontre des parents, qui est à 19h.

Information : 514-903-7522 (SLAB) – [stoukises@slabrosemont.org](mailto:stoukises@slabrosemont.org)

**ANIMATEURS**

Tous nos animateurs sont formés en animation et ont réussi leur DAFA (Diplôme d’aptitude aux fonctions d’animation). Ils possèdent tous une formation à jour en secourisme général RCR/DEA niveau C. Nous vérifions les antécédents judiciaires de tous nos animateurs majeurs.

**Ratio animateurs et jeunes**

(Selon les modalités de la Ville de Montréal)

5 ans et plus : 1 animateur pour 15 jeunes

Piscine : 8 ans et plus / Pataugeoire : 7 ans et moins

**HORAIRE**

**Camp de jour :** lundi au vendredi, de 9h à 15h30.

**Service de garde :** lundi au vendredi de 7h à 9h et 15h30 à 18h.

* Les horaires du camp de jour peuvent varier en fonction des sorties ou événements spéciaux.
* Les enfants inscrits seulement au camp de jour doivent être présents dans la **ruelle sur le côté sud du Centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme (ruelle du côté de la rue Laurier)** pour 9h. Les animateurs viendront prendre leur groupe en charge à l’extérieur. En cas de pluie, la procédure reste la même.
* Les enfants inscrits au service de garde peuvent arriver entre 7h et 9h le matin. Ils doivent faire savoir leur présence au responsable à l’accueil dès leur arrivée. Il n’est pas possible d’arriver avant 7h.
* Pour inscrire votre enfant au service de garde d’ici le 19 juin, vous pouvez communiquer avec les loisirs au slabrosemont.org ou au 514-903-7522 (SLAB). **Veuillez noter qu’une place au service de garde peut être refusée dès le début du camp de jour si celui-ci est déjà plein**. **Il est donc préférable d’inscrire votre enfant le plus rapidement possible, pour que les effectifs soient choisis en conséquence.**

**Frais supplémentaires**

* Si vous inscrivez votre enfant **après le 19 juin, des frais de retard de 5$ par service et par enfant** seront facturés.
* Si vous inscrivez votre enfant au service de garde le jour ou la semaine même, le coût est de 65$/semaine ou 10$/période (AM ou PM par jour).
* Les enfants qui seront laissés au camp de jour avant 9h ou qui seront récupérés par les parents après 15h35 seront directement transférés au service de garde. Si l’enfant n’est pas inscrit au service de garde, à partir du 29 juin 2020, des frais de 10,00$ par période seront automatiquement chargés et devront être payés avant la fin de la semaine en cours.
* Si l’enfant est laissé au service de garde avant 7h, des frais de 5,00$ seront chargés par tranche de 5 minutes d’avance.
* Si l’enfant n’est pas récupéré après 18h, des frais de 5,00$ seront chargés par tranche de 5 minutes de retard.
* En cas de retard de paiement, nous annulerons la semaine de camp de jour suivante au dossier de l’enfant, sans possibilité de remboursement.

**Retard et départ hâtif**

* Dans le cas où un enfant arrive en retard un matin de camp de jour, peu importe la raison, les coordonnateurs doivent en être avisés le plus rapidement possible. Le jour d’une grande sortie, si l’enfant arrive après le départ de son groupe (vers 9h), il devra soit se faire reconduire jusqu’au lieu de la sortie par un parent, soit repartir avec celui-ci. En aucun cas, un remboursement ne sera octroyé si la journée de sortie est manquée.
* Pour autoriser un parent à quitter le camp avec son enfant avant la fin de la journée du camp de jour, les coordonnateurs doivent avoir une preuve écrite du parent le matin même avec le nom de l’enfant, son âge, la date et l’heure du départ et la raison du départ. Cette procédure a pour but de s’assurer que l’enfant est disponible au moment de l’arrivée des parents, que le gardien légal de l’enfant autorise le départ, et que le parent nous décharge de toute responsabilité à partir du moment du départ.

**Modalité de paiement**

Après le 19 juin, des frais de retard de 5,00$ seront ajoutés au montant de la facture pour chaque service (c’est-à-dire des frais de retard pour le camp de jour ET des frais de retard pour le service de garde) par semaine d’inscription, par enfant. L’organisme sera fermé le 24 juin et le 1er juillet.

**Annulation**

* Avant la rencontre de parents, les frais d’inscription (chandail) et les frais pour un deuxième chandail sont remboursables, **passée cette rencontre, aucun de ces frais n’est remboursable**.
* Avant le mardi midi précédent le début du camp de jour (soit le 23 juin), tous les frais du camp de jour et du service de garde **à l’exception du frais administratif (chandail et matériel)** sont remboursables.
* Lorsque le camp est commencé, seuls les frais de camp de jour et de service de garde sont remboursés si la demande de remboursement est faite par **ÉCRIT** avant le **mercredi 12h** de la semaine qui précède la semaine de remboursement visée.
* En tout temps, passé le premier lundi de la première semaine du camp, des frais administratifs de 10% sont conservés lors d’une annulation.
* Vous pouvez nous envoyer vos demandes par courriel au : [info@slabrosemont.org](mailto:info@slabrosemont.org), par télécopieur au : 514-728-8448 ou la remettre en personne au bureau de l’accueil du 2e étage du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme au Service des Loisirs Angus-Bourbonnière. Sam : c’est écrit 1ier étage en haut mais ici c’est écrit 2e étage, donc ça crée une confusion :P

.

**MATÉRIEL**

L’enfant doit **OBLIGATOIREMENT** avoir en sa possession chaque jour :

* Vêtements d’été sportif, souliers de course **fermés avec bas**.
* Dans son sac à dos : maillot de bain, serviette de plage, bouteille d’eau, crème solaire, chapeau, **lunch FROID**, 2 collations, imperméable pour les jours de pluie.

Il est préférable que les effets personnels de l’enfant soient identifiés.

**Le chandail de camp des Stoukises 2020 est obligatoire pour les grandes sorties. Pas de chandail, pas de sortie, et ce, sans possibilité de remboursement!**

Matériel **INTERDIT** au camp de jour :

* Nourriture contenant des noix ou des arachides
* Robes ou jupes
* Sandales
* Bottes de pluie et parapluie
* Jouet et jeux personnels
* Livre
* Cellulaire
* Lecteur de musique électronique
* Objets contondants ou d’autodéfense

Tout objet jugé inacceptable trouvé en possession d’un enfant sera confisqué pour la journée et les parents seront contactés. Les procédures disciplinaires nécessaires seront appliquées lors d’une récidive.

**PROTOCOLE DISCIPLINAIRE**

Le camp de jour Les Stoukises propose des activités plaisantes et agréables pour les jeunes. Pour garder l’harmonie parmi les campeurs, les animateurs établissent pour leur groupe des règles de conduite appelées *Code de vie*. Les campeurs doivent respecter ces règles, et des conséquences sont établies pour ceux qui ne coopèrent pas. Dans les cas où l’enfant récidive après l’application des conséquences, les coordonnateurs ont établi un protocole disciplinaire à l’extérieur du groupe.

Avant chaque étape, l’animateur aura suivi le code de vie établi pour le groupe, aura fait les avertissements correspondants et aura appliqué les conséquences nécessaires.

**Étape 1**

L’enfant est pris en charge au bureau des coordonnateurs et il devra discuter de son comportement non conforme. Il sera tenu d’expliquer son comportement, devra comprendre ce qu’il a fait et déterminer les actions à prendre pour s’améliorer. Un rapport sera rédigé par l’animateur et signé par le coordonnateur responsable.

**Étape 2**

L’enfant est pris en charge par un coordonnateur et il devra discuter de son comportement non conforme. Le coordonnateur rédigera un rapport et contactera les parents. L’enfant aura un temps de réflexion en dehors du groupe. Le rapport sera signé par le coordonnateur responsable.

Étape 3

L’enfant est pris en charge par un coordonnateur et il devra discuter de son comportement non conforme. Le coordonnateur contactera les parents. L’enfant sera suspendu une journée et, si possible, la journée de la grande sortie de la semaine, dû à ses agissements, et ce, sans possibilité de remboursement. Le rapport sera signé par le coordonnateur responsable et une copie sera remise au parent.

Étape 4

L’enfant est pris en charge par un coordonnateur et il devra discuter de son comportement non conforme. Le coordonnateur contactera les parents. L’enfant ne sera pas admis au camp de jour pour les 5 prochains jours consécutifs, et ce, sans possibilité de remboursement. Le rapport sera signé par la coordonnatrice responsable et la direction et une copie sera remise au parent.

Étape 5

L’enfant est pris en charge par la direction et le coordonnateur en charge. Le parent sera contacté. L’enfant ne sera pas admis au camp de jour pour le reste de la saison, et ce, sans possibilité de remboursement.

En tout temps, si l’enfant se voit privé de camp de jour pour des mesures disciplinaires (suspension ou expulsion) aucun remboursement ne sera fait.

**COMMUNICATION**

Chaque vendredi, vous recevrez par courriel un journal pour vous informer des activités de la semaine suivante (pour vérifier votre adresse courriel, vous pouvez vous rendre sur notre site d’inscription, dans votre compte personnel). Il contient également des informations pour la prochaine grande sortie, des notes et rappels pour les semaines à venir, etc. Le journal sera également disponible sur le site Internet et sur la page Facebook du SLAB. De plus, une version papier, pour consultation, sera laissée à l’accueil du SLAB.

Le journal n’est pas un outil de communication infaillible, mais très pratique pour voir les événements à venir. Vous êtes invités à le consulter régulièrement pour vous tenir informés.

**ENFANT MALADE/BLESSÉ/CONTAGIEUX**

**Malaise/maladie**

Un enfant qui présente des signes de faiblesse, ou informe un animateur qu’il ne se sent pas bien sera mené aux coordonnateurs pour l'application des premiers soins. Dans le cas d’une faiblesse légère, passagère ou soignable selon les connaissances des coordonnateurs présents, l’enfant sera gardé dans leur bureau jusqu’à la fin de la journée ou jusqu’à ce que les symptômes disparaissent et que l’enfant se sente mieux. Un rapport d’intervention sera rempli par le coordonnateur et remis au parent.

Dans le cas d’une faiblesse grave ou dépassant les connaissances du coordonnateur, le parent sera immédiatement contacté ainsi que les premiers répondants si la situation l’exige.

**Blessure**

Un enfant qui se blesse pendant les heures du camp de jour ou du service de garde est soigné immédiatement par les animateurs ou les coordonnateurs. Dans tous les cas de blessure, un rapport d’accident est rempli par la personne ayant prodigué les premiers soins et un témoin signe le rapport. Si la blessure est superficielle ou mineure, les premiers soins seront faits à l’enfant, mais les coordonnateurs ne contacteront pas les parents.

Si la blessure est plus grave, les mesures nécessaires pour soigner l’enfant seront prises et les parents seront contactés lorsque la situation sera stabilisée.

**Poux**

Les camps de jour en général sont un milieu propice à la propagation de poux. Les animateurs et les coordonnateurs préviennent du mieux qu’ils peuvent la propagation, mais il y a toujours des cas de contamination chaque année. Par mesure de prévention, les enfants aux cheveux longs **devraient les attacher en tout temps**.

Dans le cas où un enfant est reconnu comme touché, les parents seront contactés et devront venir chercher l’enfant **immédiatement**. L’enfant demeurera avec les coordonnateurs et ne pourra pas participer aux activités jusqu’à l’arrivée du parent. Une vérification par un coordonnateur **et** le parent sera faite au retour de l’enfant. S’il y a encore présence de lentes ou de poux, l’enfant sera retourné chez lui.

**REÇU D’IMPÔTS**

Les frais de notre camp de jour sont admissibles à un crédit d’impôt pour frais de garde. Le taux du crédit d’impôt remboursable varie entre 26% et 75% selon votre revenu. À l’hiver, nous vous émettrons un relevé 24 (pour les frais de garde de l’année précédente) pour que vous puissiez ajouter ces frais à votre déclaration de revenus. Le relevé 24 sera accessible sur votre compte en ligne du SLAB. Veuillez prendre note que par souci de l’environnement, aucun relevé 24 n’est envoyé par la poste. Pour éviter des retards dans la production de ce relevé, veuillez-vous assurer d’avoir transmis ou inscrit les bonnes informations lors de l’ouverture de votre dossier (nom et prénom écrit correctement, date de naissance complète, numéro d’assurance sociale et répartition du montant adéquate)

Merci et bon été! ☺

Le personnel de coordination et la direction